



المركز الجهوي للاستثمار
جهة العيون الساقية الحمراء
Centre Régional d'Investissement
Région de Laâyoune Sakia El Hamra

رئيس الحكومة
+٠٥٥٤٤٣٣١١٠٤٤٤٤
CHEF DU GOUVERNEMENT



المملكة المغربية
+٠٥٥٤٤٣٣١١٠٤٤٤٤
ROYAUME DU MAROC

وزارة الاستثمار والتعاونية وتقييم السياسات العمومية
+٠٥٥٤٤٣٣١١٠٤٤٤٤
MINISTÈRE DE L'INVESTISSEMENT, DE LA CONVERGENCE ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



LAAYOUNE LE 10.7.NOV.2024..

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE AU SERVICE DIGITALISATION AU CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

- Vu le Dahir n° 1-19-18 du Joumada II 1440 (13 février 2019) portant promulgation de la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu le décret n° 2.19.67 du 11 Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 du Ihijja 1433 (22 octobre 2012) relatives aux procédures de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement de la Région de Laâyoune Sakia El Hamra ;
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement de la Région de Laâyoune Sakia El Hamra ;
- Vu la loi cadre du Centre Régional d'Investissement de la Région de Laâyoune Sakia El Hamra de l'année 2024 ;
- Vu les nécessités du service.

Le Directeur Général du Centre Régional d'Investissement de la Région Laâyoune Sakia El Hamra

Décide ce qui suit :

Article 1 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement de la Région de Laâyoune Sakia El Hamra lance un appel à candidature au titre de l'année 2024 pour le recrutement d'un (1) Cadre Digitalisation ;

Article 2 : Missions

La mission est de contribuer à la mise en œuvre du schéma Directeur du système d'information du CRI, et participer à la dématérialisation des procédures et formalités relatives à l'instruction des dossiers d'investissement.

Article 3 : Activités principales :

1) Etudes et développement SI

- Assister la maîtrise d'ouvrage en matière de projet de digitalisation, de dématérialisation, de simplification des procédures, de facilitation des services rendus aux usagers, etc
- Accompagner les services du CRI dans le développement et l'implémentation des solutions digitales
- Assurer la veille technologique en matière de systèmes d'information.

2) Exploitation SI

- Assurer le bon fonctionnement des SI existants ainsi que leur maintenance
- Participer à l'élaboration de la politique de sécurité des systèmes d'information
- Participer à la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information

